



BAREME DES HONORAIRES AGENCE

Barème VENTES à compter du 01/05/2023

Les prix affichés sont en net, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

- Appartements et maisons : minimum 11 000 euros TTC
5,5% du prix net vendeur à partir de 201 000 euros
- Terrains : 11 000 euros TTC
11% TTC du prix net vendeur à partir de 111 000 euros

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur.

Barème LOCATIONS à compter du 01/05/2023

Les prix des loyers affichés comprennent les provisions pour charges.

Honoraires locataires des baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 (vides ou meublés en résidence principale dont étudiants).

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 8/10/12 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire selon le secteur
- Etat des lieux par huissier : à la charge du demandeur

Honoraires propriétaires des baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989.

- *Pour les biens dont les surfaces sont < 50 m² : 1 mois de loyer charges comprises + 50 € TTC comprenant :*
 - Visite, dossier et rédaction du bail : 8/10/12 € TTC / m² de surface habitable selon le secteur
 - Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC / m² de surface habitable
 - Entremise-négociation, publicité
- *Pour les biens dont les surfaces sont > 50 m² : 1 mois de loyer charges comprises comprenant :*
 - Visite, dossier et rédaction du bail : 10 € TTC / m² de surface habitable
 - Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC / m² de surface habitable
 - Entremise-négociation, publicité